

SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



2022-2023

**ACCOMPAGNANT
EDUCATIF ET SOCIAL**

A PROPOS D'AFLOKKAT

QUI SOMMES-NOUS ?

Aflokkat est un organisme de formation créé en 2010. A sa création, nous avons pour ambition de contribuer au développement économique et social de la Corse. Initialement présents sur un volet entreprise avec notre offre de formation courte, nous avons investi, depuis 2016, le domaine de la formation certifiante, avec une première formation dans le domaine du commerce, puis des formations dans le domaine de l'informatique.

Depuis 2019, nous sommes reconnus en tant que Centre de Formation des Apprentis (CFA). Aujourd'hui, nous proposons des formations en alternance dans le domaine du numérique, du management et du médico-social.

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

/ Formation continue

Pour les salariés et demandeurs d'emploi désireux de compléter leur formation afin de monter en compétences sur leur poste de travail. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur les dispositifs existants :

- CPF de transition
- Période de professionnalisation
- Contrat de sécurisation professionnel
- Compte personnel de formation
- Conventionnement régional

/ Formation certifiante

Pour les étudiants souhaitant obtenir un diplôme reconnu par l'Etat.

/ Validation des acquis de l'expérience

Pour les personnes désireuses de transformer leur expérience professionnelle en diplôme reconnu par l'Etat.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



BENJAMIN PERENEY
DIRECTEUR



ROMAIN JOUANNET
RESPONSABLE ADMINISTRATIF
ET FINANCIER



JESSICA PERBOST
RESPONSABLE DE PÔLE
NUMÉRIQUE ET INSERTION
PROFESSIONNELLE



CHLOÉ ZANNETTACCI
RESPONSABLE DE PÔLE
MÉDICO-SOCIAL ET
MANAGEMENT



MARIE-THERÈSE MARCELLI
COORDINATRICE PÉDAGOGIQUE
MÉDICO-SOCIAL



GILBERT REBOLI
COORDINATEUR FORMATIONS
LANGUE CORSE



LAETITIA SABATINI
CONSEILLÈRE EN
FORMATION



LISA BOISSEAU
ASSISTANTE DE
DIRECTION



ANTOINE SIMEONI
CONCEPTEUR DÉVELOPPEUR
D'APPLICATIONS WEB ET
MOBILES



CARLA TROMBELLA
ASSISTANTE
ADMINISTRATIVE ET
FINANCIÈRE



JULIEN AIUTI
CHARGÉ DE
COMMUNICATION

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



ADRIEN CASANOVA
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



STÉPHANE BILARDI
CADRE DE SANTÉ
INFIRMIER DE



MARIE-THÉRÈSE MARCELLI
CADRE DE SANTÉ
INFIRMIÈRE



JACQUES PERALDI
PROFESSEUR DE LETTRES



CHRISTELLE APPIETTO
EDUCATRICE SPÉCIALISÉE



ANNE FERRAN
PSYCHOLOGUE



MARIE-AGNÈS THIELLY
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS



JOËLLE BASTELICA
CADRE DE SANTÉ
INFIRMIÈRE DE



ANTHONY BRESCIA
OSTÉOPATHE



NOTRE CENTRE

Notre centre est situé dans la commune de **Furiani** (derrière le concessionnaire Toyota), il est facilement accessible depuis le principal axe routier (T11).

Afin de créer un espace favorable à l'apprentissage, nous avons conçu des **locaux modernes** pour qu'ils soient un **lieu d'échanges et de partage**.



4 SALLES DE
FORMATION



1 ESPACE
DE PAUSE

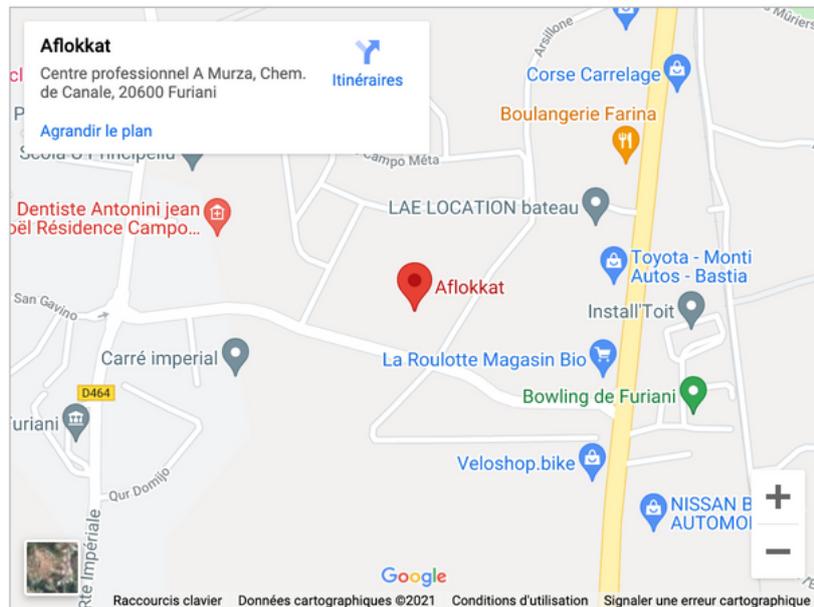


ACCUEIL CAFÉ



WIFI ET ÉQUIPEMENT INFORMATIQUES
EN LIBRE ACCÈS

COMMENT S'Y RENDRE ?



Bus : ligne 5 (arrêt Tinturaghju)



Train : Desserte Casamozza - Bastia (arrêt Saltatoghju)



Parking gratuit à proximité



ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'AES A POUR MISSION DE RÉALISER UNE INTERVENTION SOCIALE AU QUOTIDIEN VISANT À COMPENSER LES CONSÉQUENCES D'UN MANQUE D'AUTONOMIE, QUELLES QU'EN SOIT L'ORIGINE OU LA NATURE.

LA FORMATION

Cette formation se déroule sur une période de 15 mois. Elle est organisée en alternance de **2 jours en CFA et 3 jours chez l'employeur** (un planning vous sera communiqué suite à votre admission).

Elle prépare au **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social (DEAES)** dont les épreuves de certification portent sur 5 domaines de formation.

MODALITÉS

La formation est accessible en **apprentissage** et en **formation continue**.

L'enseignement théorique comprend **567 heures** réparties en **5 domaines de formation** :

- Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

La **formation pratique** est répartie entre :

- **700 heures minimum** en situation professionnelle chez l'employeur
- **140 heures de stage** hors employeur

FINANCEMENT

L'étudiant(e) est rémunéré(e) par l'employeur, il signe :

- un contrat d'apprentissage
- un contrat de professionnalisation

Le salarié en emploi peut mobiliser son CPF ou la formation peut être financée par l'employeur (PRO-A, ...)



PROCHAINE SESSION

Du 24 mars 2022 au 20 mai 2023

Durée : 15 mois dont :

4 semaines de stage hors employeur
5 semaines de congés

Epreuve orale d'admissibilité :
9 mars 2022.

PRE-REQUIS ET ADMISSION

Aucun diplôme n'est exigé.

Les candidats doivent remplir un dossier de candidature, à retirer sur place ou à télécharger sur le site internet d'Aflokkat (www.aflokkat.com). Le dossier est à remettre au plus tard le 4 mars 2022 par courrier ou par email ou via le formulaire d'inscription en ligne.

Certains candidats seront admis de droit en formation (consulter l'[arrêté du 30 août 2021](#) pour connaître les critères d'admission de droit). Ils réaliseront un **entretien de positionnement** de 30 minutes. Un **quota de 25%** sera appliqué à cette catégorie de candidats.

Pour les autres candidats, la sélection sera effectuée sur dossier, au regard notamment de la qualité du parcours de formation antérieure, des aptitudes et motivations du candidat. Les candidats retenus seront convoqués à l'**épreuve orale d'admission** de 30 minutes, portant sur leur motivation et leur capacité à s'engager dans une formation sociale. À l'issue de cette épreuve, les candidats seront classés par ordre de mérite.

Les étudiants en contrat d'apprentissage auront 3 mois après le début de la formation pour trouver un employeur. Pour les contrats de professionnalisation, l'entrée en formation ne pourra se faire qu'une fois le contrat signé entre l'étudiant et l'employeur.

CERTIFICATION

Le diplôme d'Etat est une **certification de niveau 3 (niveau BEP-CAP)** délivré par le Préfet de Région au nom du Ministère chargé des Affaires sociales.

Des évaluations et contrôles continus complètent les épreuves de certifications finales.

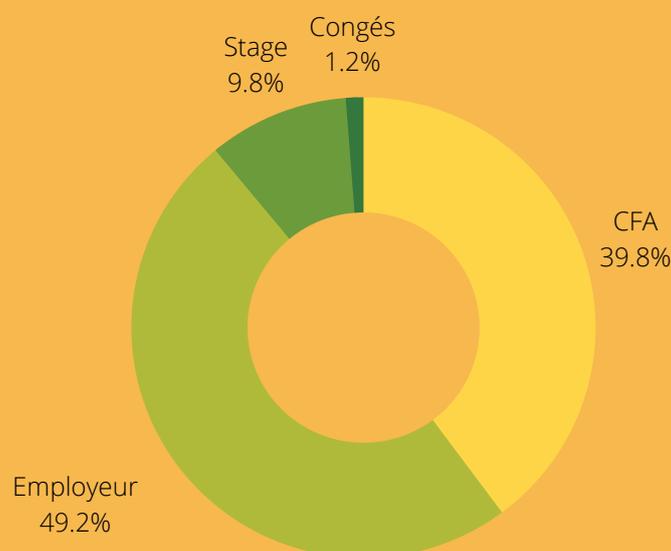
LES CHIFFRES CLÉS DE LA FORMATION

567 heures
de formation en CFA

700 heures
de formation pratique chez l'employeur

140 heures
de stage hors employeur

5 domaines de formation



PROGRAMME

OBJECTIFS

- Identifier le cadre de son intervention et le cadre légal en tant que professionnel
- Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
- Identifier les besoins de compensation spécifique liés aux situations des personnes accompagnées
- Accompagner les personnes dans leur vie quotidienne en tenant compte du projet personnalisé
- Favoriser l'autonomie et le bien-être des personnes accompagnées
- Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne en lien avec la famille et l'entourage

CONTENU

DF1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)

- La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne
- Notions de santé
- Ergonomie, aide à la mobilité et transferts
- Regard sur la personne et ses fonctions primaires
- La personne et son rapport au corps
- Les techniques et outils de communication verbale et non verbale
- Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné
- Accompagnement à la fin de vie
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

DF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 heures)

- Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

DF3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105 heures)

- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
- Les différentes dimensions d'accessibilité
- La famille et l'entourage
- Vie collective
- Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation
- Prévention de l'isolement des personnes
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147 heures)

- Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social
- Éthique et déontologie
- Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes formes physiques, psychologiques, sociales et culturelles
- Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales
- Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES
- Le contexte professionnel
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

DF5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91 heures)

- Projet d'établissement
- Travail en équipe et organisation
- Transmission et communication professionnelle
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

Passage de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (21 heures)

L'ALTERNANCE

Les étudiants en contrat d'apprentissage auront 3 mois après le début de la formation pour trouver un employeur. Pour les contrats de professionnalisation, l'entrée en formation ne pourra se faire qu'une fois le contrat signé entre l'étudiant et l'employeur.

JE CHERCHE UN EMPLOYEUR ?

L'accompagnant éducatif et social intervient auprès d'un public varié tel que des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap ou auprès de familles.

Il exerce son activité dans des structures ou services médico-sociaux, par exemple des associations d'aide à domicile, des structures collectives ou des établissements d'enseignement.

L'AES peut travailler dans des services comme les SAAD, SAMSAH, EHPAD, IME, CHRS, structure d'accueil de la petite enfance, ...

L'alternant AES signe un contrat de travail avec l'employeur, en CDD ou CDI. Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorable, l'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du Smic et dont le montant varie en fonction de son âge et de son ancienneté.

Un simulateur de calcul de la rémunération est accessible en cliquant sur ce [lien](#).

JE CHERCHE UN ALTERNANT ?

Apprentissage. Toute entreprise du secteur privé, y compris une association, peut embaucher un apprenti, de 16 à 29 ans révolus (au delà de 29 ans pour les travailleurs handicapés).

Le contrat peut être à durée indéterminée ou limitée au temps de la formation.

Les aides sont nombreuses pour soutenir l'emploi des apprentis :

- une aide de l'Etat pouvant aller jusqu'à 8000 euros
- une exonération de cotisations sociales
- des aides à l'embauche des travailleurs handicapés, etc ...

Professionnalisation. Ce type de contrat s'adresse principalement aux personnes de plus de 30 ans et aux demandeurs d'emploi. Des aides exceptionnelles à l'embauche sont accordées par l'Etat.

Un simulateur de calcul du coût de l'embauche d'un alternant est accessible en cliquant sur ce [lien](#).

• LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL •

L'AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

UNE SEULE AIDE POUR PLUS DE SIMPLICITÉ

Auparavant

Aujourd'hui



3 CONDITIONS À REMPLIR



Être une entreprise de moins de 250 salariés



Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au Bac (Bac +2 pour les départements et régions d'outre-mer)



Avoir conclu un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2019

MONTANTS ET VERSEMENT DE L'AIDE

PAR ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT

1^{re} année
4 125 €
maximum

2^e année
2 000 €
maximum

3^e année
1 200 €
maximum

= 6 125 € pour un contrat de 2 ans

= 7 325 € pour 3 ans

Le versement de l'aide est automatique à condition que l'employeur remplisse les démarches obligatoires : transmission du contrat à l'opérateur de compétences (OPCO) pour prise en charge financière de la formation et dépôt auprès de l'administration puis déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti.

1 L'employeur

Il transmet à l'OPCO :
• le contrat signé par l'apprenti et l'employeur, et visé par le CFA ;
• les pièces annexées au contrat.

i
Délai de transmission à respecter
Dès la signature et maximum 5 jours après le début d'exécution du contrat

2 L'Opco

À réception du contrat et de ses annexes, le contrôle et le dépôt auprès du ministère du Travail.

i
Délai de dépôt
Sous 20 jours dès réception du dossier complet

3 Les services du ministère du Travail (DGEFP)

Ils transmettent les informations des contrats éligibles à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour mise en place du paiement de l'aide.

!
L'employeur doit vérifier que les informations qui figurent sur le contrat transmis à l'Opco sont correctement remplies.

4 L'ASP

Elle verse l'aide à l'employeur en avance de la rémunération et vérifie ensuite la présence du salarié sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN).

!
L'employeur doit penser à
- transmettre chaque mois la DSN de l'apprenti aux organismes sociaux (Urssaf, MSA, CPAM, etc.)
- consulter ses mails

PORTAIL EMPLOYEUR : SYLAÉ

<https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

Site internet à disposition des employeurs pour toutes les aides versées par l'ASP



Sur le portail Sylae, l'employeur peut se connecter à son compte pour y consulter ses avis de paiement, modifier ses coordonnées bancaires, etc.

i
Si vous n'avez pas de compte, l'ASP vous envoie par voie postale une plaquette d'information et vos identifiants pour vous connecter.